




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-943**

**Séance publique du**

**15 décembre 2021**

**Présidence de Sophie JOISSAINS  
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211215- lmc1206332-DE-1-1
Date de signature : 17/12/2021
Date de réception : vendredi 17 décembre 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2022 - ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES POLE CIRQUE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

Le 15 décembre 2021 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 09/12/2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Sellam HADAOUI, Monsieur Jean-François DUBOST à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Claudie HUBERT à Monsieur Marc PENA, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Brigitte BILLOT.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources  
Direction Ressources et Exécution  
Budgétaire

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 DÉCEMBRE 2021

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

**Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS**

**OBJET** : FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2022 - ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES POLE CIRQUE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de « l'aide au développement de la pratique culturelle et artistique » du Département des Bouches-du-Rhône, la Ville d'Aix-en-Provence souhaite solliciter un financement pour remplacer le matériel scénique du chapiteau bâti du Pôle Cirque.

Ce programme permet de soutenir la pratique artistique par l'investissement et l'équipement en matériel spécifique dédié à la culture :

- Dans les salles de spectacles pour la diffusion de spectacles vivants professionnels (théâtre, danse, musique...).
- Dans les écoles de musique ou de danse.
- Dans les salles de cinéma municipales.
- Dans les salles d'exposition.
- Dans les établissements publics organisés selon le schéma départemental d'enseignement artistique.
- Développer la pratique de la lecture publique par l'aménagement, la création ou

l'extension de médiathèques normatives et soutenir les actions favorisant la conservation, la restauration et la consultation des archives municipales.

Le taux de la subvention est compris entre 20% et 60% du coût hors taxes en fonction de l'intérêt du projet, de sa qualité artistique et culturelle et du potentiel financier de la Commune. Les dépenses d'équipements sont plafonnées à 200 000 € par an.

Depuis 2004, la ville d'Aix-en-Provence inscrit sa politique culturelle dans une dynamique tournée vers les arts du cirque, soutenant des actions pédagogiques, de création et de diffusion sur le territoire.

En 2013, à l'occasion de la Capitale Européenne de la Culture, la Ville a saisi l'opportunité de valoriser les disciplines circassiennes en installant un pôle cirque sur le site de la Molière, dans le quartier du Jas de Bouffan.

Elle souhaite aujourd'hui renforcer son action sur les arts du cirque par la construction d'un chapiteau bâti dont le dispositif scénique permettra une multiplicité d'usages, spectacles, résidences, création, formation, ateliers...

Le projet de la Ville sur les arts du cirque s'articule autour de valeurs forte de partage, de transmission et de création.

Le chapiteau bâti, pour répondre à ces enjeux, doit bénéficier d'un aménagement scénique capable de s'adapter techniquement à la modularité des formats : configuration circulaire, disposition frontale ou cabaret, pratique de disciplines de cirque alliant des grandes formes prestigieuses sur piste de 13 mètres de diamètre comme la voltige équestre, mais aussi des propositions plus intimistes dans un écrin réduit à 9 mètres plus fréquentes dans le cirque contemporain.

Le coût total prévisionnel du projet est de 445 000 € HT.

COUT HT DE L'OPERATION	DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE	VILLE D'AIX-EN-PROVENCE
445 000 €	200 000 €	245 000 €
<i>Taux de participation</i>	<i>45%</i>	<i>55%</i>

Je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** auprès du Département des Bouches-du-Rhône un financement pour remplacer le matériel scénique du Pôle Cirque à hauteur de 200 000€.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances, à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière du Département des Bouches-du- Rhône et tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.



DL.2021-943 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE CULTURELLE ET ARTISTIQUE 2022 - ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES POLE CIRQUE - DEMANDE DE CO-FINANCEMENT AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE-

Présents et représentés : 54  
Présents : 43  
Abstentions : 0  
Non participation : 0  
Suffrages Exprimés : 54  
Pour : 54  
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

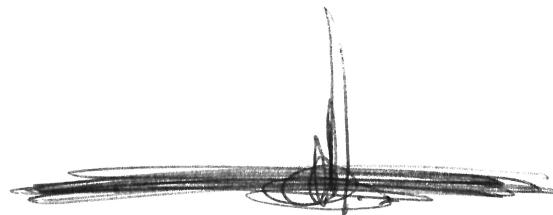
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 17/12/2021  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

